L'ÉGALITÉ : de l'arithmétique à la géométrie

Trois concepts du lexique de la discrimination positive

Shmuel Trigano

Professeur des Universités, auteur de *L'avenir des Juifs* de France (2006)

a remise en question du contrat social s'inscrit dans une langue et un « logiciel » conceptuel inédits. Des termes tout faits s'imposent désormais au débat pour aborder de façon consensuelle certains questions, tout écart de langage s'exposant à une sévère condam-

nation « morale ». Le phénomène n'est pas seulement rhétorique. Il s'enracine dans une idéologie sous-jacente qui reste en général non élucidée. Elle se profile très vite si l'on creuse quelques concepts, parmi les plus usités.

Minorité visible.

L'expression est bizarre. Qu'est-ce que la visibilité a à voir avec une condition numérique ? Le faible nombre est par définition moins visible que la grande quantité. Ce que l'expression revendiquerait, ce serait alors de montrer plus fortement ceux qui sont en minorité et qui restent toujours dans les coulisses et les bas-fonds. Cette demande émarge à la réflexion classique de la théorie démocratique sur le sort de la minorité. Sa réponse était cependant connue depuis longtemps : le fait qu'il y ait des droits, une constitution, des instances arbitrales vise d'abord à protéger ceux qui sont en minorité. Mais cette réponse semble aujourd'hui négligée.

Le fait de rajouter le « visible » à la classique minorité nous laisse entendre que l'on n'est plus dans l'ordre du décompte (minorité/majorité), de l'arithmétique de l'égalité, mais de la spatialité, du physique, de la géométrie des identités. Les minorités visibles sont, par définition, celles qui se voient. Comme les majorités. Quels sont les critères de cette visibilité ? Ou, plus directement, quelles sont les minorités visibles que cette formule désigne ? Qu'est-ce qui se voit dans certains groupes minoritaires (mais pas tous)? On pense d'abord à la couleur de la peau, à la race, et donc les « Noirs » (les Africains) y occupent une place manifeste. Il semble à ce propos que les « Jaunes » (Asiatiques) ne soient pas très visibles, puisqu'une remarquable discrétion les entoure. J'emploie ces catégories de « race » car c'est ce qu'implique sans le dire le critère de visibilité. L'usage nous dit que les Arabes en sont aussi. Ce qui pose un problème de classement car ils ne sont pas une race. On dira qu'ils constituent une « ethnie », ce qui supposerait qu'on puisse les identifier à l'œil nu, que le genre méditerranéen ou moyen-oriental ne se rencontrerait que chez eux et pas ailleurs. Les choses se compliquent si l'on rajoute l'islam à cette catégorie car on ne pourrait reconnaître un musulman qu'à ses habits et à ses signes religieux puisqu'il y a des Européens (« Blancs ») qui se sont convertis à l'islam et qui ne ressemblent en rien à des Arabes. Il y a des Noirs, des Asiatiques aussi qui sont musulmans. A ce compte là, les ordres chrétiens repérables par leur costume et les ultraorthodoxes juifs constitueraient aussi une minorité visible. En troisième lieu, la rumeur nous dit qu'on compte les homosexuels parmi les minorités « visibles ». La question se complique encore plus. En quoi sontils visibles? Rien dans leur race, leur costume (le style homo, « métrosexuel », s'est imposé comme une norme pour les mâles contemporains), leur crâne rasé (et les chauves hétéro ?), leur appartenance ethnique ne les rend visibles. A moins que le mode d'être efféminé pour certains d'entre eux ne soit un critère? Mais il y a aussi les homosexuels de type macho... Visible, la « communauté » homosexuelle le serait-elle dans ses lieux de rencontre ? Un problème global et « méthodologique » se pose avec les homosexuels : ils sont en minorité et discriminés au sein de toutes les autres minorités visibles (et surtout parmi elles). Ils y sont sans doute invisibles... La question se complique encore plus quand on classe dans les minorités visibles les femmes - elles sont en majorité dans la population mais en intense « minorité » (politique) au sein de toutes les minorités visibles -, les handicapés (on les identifie à leurs infirmités, donc visibles), voire les personnes âgées (les traits de l'âge valent pour identité). Un fait est sûr, en tout cas, c'est que les Juifs ne sont pas comptés parmi les minorités visibles (si ce n'est les ultra orthodoxes costumés). Minorité visible ? Comploteuse ?

L'adage « tel est pris qui croyait prendre » s'applique à la philosophie minoritariste dont l'application ne tient pas la route. Le concept de minorité ne résiste pas à l'épreuve du réel. C'est un leurre qui ne fait pas référence au nombre mais à une position dans la hiérarchie sociale. Il désigne les groupes qui – grande nouveauté, ils ne sont plus des partis politiques ou des syndicats – sont censés ne pas accéder au pouvoir et être en situation de dominés par rapport à un dominant (le mâle hétérosexuel blanc) qui fixerait le critère du normal. Le pouvoir n'est ainsi plus défini par la politique mais par la race ou l'origine ethnique. Le mot « ethnique » sert d'ailleurs de substitut distingué au mot « race » devenu inemployable. Nous sommes face à une véritable doctrine raciale qui ne dit pas son nom.

Le concept est donc à prendre au deuxième degré. Il sert d'instrument politique et son efficacité se joue sur la scène des normes, des valeurs, des symboles. Il prend en effet pour cible l'identité même du dominant et non ses actions. C'est la face émergée d'une idéologie qui vise à redéfinir l'entièreté du social et du culturel dans l'optique d'une prise de pouvoir : toute existence (jusqu'à l'orientation sexuelle) y est effectivement ramenée à un rapport dominant-dominé. La minorité est par principe victime, stigmatisée, discriminée. Elle a toujours raison car elle ne peut que susciter la compassion, un sentiment qui efface toute rationalité et entretient un messianisme romantique. Autrefois on parlait de partis politiques, de syndicats, c'est-à-dire de regroupements pour agir en politique, fondés sur l'adhésion des individus dans le cadre d'un système politique règlementé, aujourd'hui on parle de minorités visibles, c'est-à-dire de groupes massifs - dans lesquels les individus sont occultés (femmes, homosexuels, etc, au sein des minorités visibles) -, des groupes spatialisés et essentialisés, c'està-dire définis par une appartenance non choisie et dont ils sont prisonniers au regard des autres mais surtout d'eux-mêmes puisqu'ils y trouvent la raison de leur identité politique. Il se pourrait bien que la politique des minorités visibles se résume à un projet oligarchique visant à dicter son agenda à une majorité devenue comme par enchantement « invisible ». Il y a des minorités tyranniques.

Diversité.

Le mot est récent dans le lexique français. Il sonne avec bizarrerie dans l'oreille, car la diversité qui désigne les minorités visibles devrait, si l'usage de cette notion était rigoureux, impliquer aussi la majorité invisible. Le propre de la « diversité » n'est-il pas de réunir tous les éléments existants ? Or il est clair que l'usage de ce terme exclut une partie – la majorité – de son champ : les « Gaulois », mâles, blancs, hétérosexuels... On peut supposer que les femmes n'en par-

ticipent pas puisqu'elles relèvent de la « parité ». Cela implique que ce qui est en dehors de la diversité est non diverse : monolithique, unidimensionnel, unicolore, totalitaire. L'usage de ce terme est donc discriminatoire et l'on peut supposer qu'il l'est aussi pour les minorités visibles qu'il entend désigner, dans la mesure où la catégorie les maintient en dehors de la norme du jugement qu'implique ce concept.

La « diversité » implique que les éléments de cette diversité soit l'objet d'une évaluation permanente afin de leur attribuer la part conforme à leur importance numérique. Le gâteau doit en effet être partagé entre tous les membres de l'arc-en-ciel, les plus gros mangeurs et les plus petits. La politique de la diversité est donc indissociable d'une politique de quotas dont le principe est par définition inégalitaire (du fait de l'importance relative des « divers »), communautariste (la provenance d'un individu méritant peut l'écarter du quota réservé à son groupe d'origine), contraire à la liberté de l'individu (qui appartient désormais à un groupe qu'il ne peut choisir et dont il ne peut se départir, un groupe qui lui colle à la peau). Comme le concept de « minorité visible », le concept de « diversité » spatialise les individus et la politique et les sort de l'arithmétique de l'égalité.

Que faut-il entendre par là ? Tout d'abord une structure mentale : la pensée spatialisée opère par identifications et totalisations. Elle identifie des éléments du réel en les sortant de leur contexte et de leur signification intrinsèque pour les relier dans des ensembles construits de toutes pièces. Cette pensée, le propre de l'idéologie, est à l'opposé d'une pensée structurée par le temps, le propre de la pensée rationnelle¹. Le déplacement dans l'univers de l'espace est erratique : on peut y aller indifféremment à droite, à gauche, en arrière, en avant. Dans l'univers du temps, il est au contraire fondé sur le principe d'antériorité : on ne peut y aller en arrière, retourner dans le passé. Une telle pensée est un facteur de rationalisation car toute réalité y est nécessairement l'effet d'une cause alors que la pensée spatialisée est le propre de la mentalité idéologique dans laquelle les affirmations et les représentations ne sont pas liées par le principe de contradiction. Dans sa perspective, se produit également une territorialisation et une massification des individus et des enjeux. Le totalitarisme propre aux grandes idéologies politiques du xx^e siècle (avec son cortège de corporatismes, racisme, etc.) est le grand exemple de la pensée spatialisée.

Pour ce qui est du statut des groupes identitaires dans la politique, nous avons deux exemples historiques rédhibitoires : celui des peuples de l'empire austro-hongrois et des minorités non musulmanes dans l'empire ottoman. Dans les deux cas, on est dans le cadre d'un empire et non d'un État-nation démocratique. La première guerre mondiale est sortie des entrailles de ce système.

Discrimination positive

L'expression est tout un programme. Sa traduction de l'anglais (affirmative action) est une « trahison » qui a manifestement fait passer le concept américain à travers le filtre républicain. En anglais, il n'y a en effet aucune connotation négative alors qu'en français on y trouve de la « discrimination », une dimension sous tous les cieux négative, que l'adjectif « positive » vient corriger aussitôt. Effectivement, l'affirmative action n'est pas pensable sous le signe de la république une et indivisible. Elle fait des différences entre les citoyens qui doivent, en principe, être tenus pour semblables, détachés de toute référence singulière dans l'exercice public de leur citoyenneté.

Il faut prendre en effet au sérieux la mention de la « discrimination » dans l'expression. La positivité vient l'annuler, la brouiller après coup mais elle ne change pas l'acte discriminatoire qu'il y a à privilégier (positif) l'un par rapport à l'autre, même si l'un est censé « souffrir » d'un handicap par rapport à l'autre. Et quel serait le critère de ce handicap ? Qu'en est-il de la discrimination sociale, économique, géographique, qui est le lot de tous les individus de la « majorité » ? La discrimination positive à la française retranche pour ajouter. A l'américaine, elle ajoute sans retrancher. Dans les deux cas, on n'est plus dans l'univers des « droits » mais des « privilèges ». On y passe de l'arithmétique à la géométrie de l'égalité.

m	0	ŧο
ш	v	w

^{1.} Le livre de Joseph Gabel *La fausse conscience, essai sur la réïfication* (Paris, 1962), est dans cette réflexion d'un apport épistémologique considérable.